

– il a cité la dernière législature – qu'on propose des investissements, mais qu'en général ils ne se réalisent pas tous. Je pense qu'il faut rappeler, et ce n'est pas nouveau, qu'il y a les droits des tiers, respectivement des recours qui ne permettent pas toujours de démarrer avec des projets importants, comme actuellement avec l'École des métiers où nous avons un recours jusqu'au Tribunal fédéral. Il me paraît important de le relever.

Au Député Suter par rapport à sa remarque sur l'aménagement du territoire, je ne veux pas dire qu'il a tort, même s'il n'est plus dans cette enceinte; il a plutôt raison! Il aura certainement l'occasion de s'exprimer puisque le Conseil d'Etat va transmettre prochainement une loi sur l'aménagement du territoire au Grand Conseil. Dans ce cadre-là, nous pourrions discuter des principaux problèmes, en particulier de la théaurisation des sols qui est un problème vicieux dans les communes. Or, je rappelle que l'aménagement du territoire est en premier ressort un problème des communes. Il faut que les communes jouent aussi le jeu de mettre à disposition des terrains qui sont constructibles, mais pas seulement des terrains qui sont «une poire pour la soif», pour la spéculation, mais sur le long terme.

Ma troisième intervention va dans le sens déjà exprimé par le vice-président du gouvernement par rapport au projet d'agglomération, question qui a été soulevée par M^{me} la Députée Ursula Krattinger. Je rappelle qu'il y a deux projets d'agglomération: il y a le projet d'agglomération institutionnel et le projet d'agglomération infrastructures. C'est un projet de vision d'avenir même si certains d'entre vous ont dit qu'il n'y avait pas de vision d'avenir. Je rappelle que ce projet règle les problèmes de plusieurs communes dans l'agglomération du Grand-Fribourg, notamment d'aménagement du territoire, de transports et, bien sûr, d'infrastructures. A cet effet, ce projet va être adopté et transmis à la Confédération à partir du 18 décembre, mais il faut encore que les communes concernées signent les conventions à cet effet. Parfois, on critique la partie alémanique du canton, mais je peux vous dire que la commune de Guin est la première à avoir signé cette convention. J'espère que les autres communes qui n'ont pas encore signé prendront leur stylo rapidement pour signer cette convention dans ma Direction.

Encore un mot sur l'agglomération, cette fois-ci, institutionnelle. J'aimerais rappeler que le Conseil d'Etat a vraiment joué le jeu des infrastructures pour l'agglomération, mais il appartient désormais et aussi l'année prochaine que ce soit vraiment les gens de l'agglomération qui portent ce projet. Pour porter ce projet en avant, il faut bien sûr que ces onze communes se prononcent favorablement sur ce projet d'agglomération institutionnel. Les critiques vont souvent dans le sens qu'on diminue l'autonomie communale. Or, je peux vous assurer que si c'est le canton qui doit continuer à porter ces infrastructures, cela sera vraiment une diminution d'autonomie communale. Par conséquent, je vous encourage, vous les députés, les politiques, à inciter les communes concernées – et là c'est tout le Conseil d'Etat qui parle – à approuver ce projet d'agglomération. C'est vraiment un projet d'avenir pour le canton de Fribourg, et non seulement pour le Grand-Fribourg!

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. J'ai juste une remarque à formu-

ler concernant la fumée passive, pour vous dire que le Conseil d'Etat entend poursuivre ses efforts dans la lutte contre la fumée passive qui reste une préoccupation majeure de santé publique. Il entend interdire la fumée dans les administrations publiques, les écoles et les hôpitaux. Il va également renforcer les mesures de prévention.

De plus, le Conseil d'Etat a également autorisé, dans sa séance d'hier, la mise en consultation de deux variantes pour lutter contre la fumée passive dans les établissements publics.

Le Président. Je constate que tous les conseillers d'Etat qui le souhaitent se sont exprimés et je les en remercie.

– Le Grand Conseil prend acte de ce programme gouvernemental et du plan financier pour la période législative 2007–2011.

Motion d'ordre Antoinette de Weck relative au changement de catégorisation des débats

Le Président. Je suis saisi d'une motion d'ordre déposée par M^{me} la Députée Antoinette de Weck et quatre cosignataires demandant que les débats concernant le projet de loi N°32 sur la protection de la population soient classés en catégorie I (débat libre), ce en vertu de l'article 113 al. 3 LGC.

– J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

– Au vote, la motion d'ordre est acceptée par 43 voix contre 21. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 43.*

Ont voté non:

Berset (SC, PS/SP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Rapporteur (.), Ridoré (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 21.*

Se sont abstenus:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Repond (GR, PS/SP).